

# E 6119

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 18 mars 2011

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 18 mars 2011

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination d'un membre de la Cour des comptes





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 15 mars 2011  
(OR. en)**

**7438/11**

**INST 131  
CMPT 9**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de  
la Cour des comptes

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286,  
paragraphe 5,

vu l'avis du Parlement européen<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> Avis du 8 mars 2011 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) M. Hubert WEBER, membre de la Cour des comptes, a présenté sa démission, qui prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- (2) Il y a lieu dès lors de procéder au remplacement de M. Hubert WEBER, pour la durée de son mandat restant à courir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M. Harald WÖGERBAUER est nommé membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2013.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---